



# Une Europe sociale forte pour des transitions justes

Janvier 2020  
#SocialRights



«La transition vers une Europe neutre sur le plan climatique, adaptée à l'ère du numérique, doit être juste et inclusive. Il ne doit y avoir aucun laissé-pour-compte.»

Ursula von der Leyen, présidente

«L'Europe traverse une période de bouleversements. Alors que nous sommes en pleine transition verte et numérique et que notre population vieillit, la Commission souhaite s'assurer que les personnes restent au centre des préoccupations et que l'économie sert leurs intérêts.»

Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif pour une économie au service des personnes



«L'économie sociale de marché innovante et inclusive de l'Europe doit être axée sur les personnes: elle doit leur offrir un emploi de qualité assorti d'un salaire adéquat. Aucune personne, aucune région ni aucun État membre ne doit être laissé à l'écart.»

Nicolas Schmit, commissaire pour l'emploi et les droits sociaux

## Quels sont certains des défis actuels?



Seulement 1 travailleur faiblement qualifié sur 25 bénéficie de l'apprentissage tout au long de la vie



Le chômage des jeunes dans les régions européennes varie entre 4 % et 62 %



L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes s'élève à 16 %



Seulement 50 % des personnes handicapées désireuses de travailler ont un emploi



1 enfant sur 4 est exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale



40 % des cancers peuvent être évités

## Il est temps d'agir

### INITIATIVES CLÉS DE LA COMMISSION EN FAVEUR D'UNE EUROPE SOCIALE FORTE

Première phase de consultation des partenaires sociaux sur les salaires minimums

Plan d'investissement pour une Europe durable – plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe

Fonds pour une transition juste

Stratégie européenne en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, suivie de mesures contraignantes en matière de transparence des rémunérations

Stratégie actualisée en matière de compétences pour l'Europe

Stratégie industrielle

Stratégie pour les PME

Rapport sur la démographie

Renforcement de la garantie pour la jeunesse

Plan d'action actualisé en matière d'éducation numérique

Sommet sur le travail via une plateforme

Espace européen de l'éducation

Législation sur les services numériques

Livre vert sur le vieillissement

Plan européen de lutte contre le cancer

Initiative sur l'égalité et l'inclusion des Roms

Régime européen de réassurance chômage

Garantie pour l'enfance

Plan d'action pour l'économie sociale

Stratégie en faveur des personnes handicapées

Vision à long terme pour les régions rurales

### CONSULTATIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION POUR LE SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

La Commission commence à consulter les parties intéressées

Fin de la période de consultation

Plan d'action pour mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux (début 2021)

1<sup>er</sup> trimestre  
2020

2<sup>e</sup> trimestre  
2020

3<sup>e</sup> trimestre  
2020

4<sup>e</sup> trimestre  
2020

2021

NA-03-20-013-FR-C  
NA-03-20-013-FR-N

doi:10.2775/917649  
doi:10.2775/348866

ISBN 978-92-76-14990-3  
ISBN 978-92-76-14976-7

Print  
PDF

## Des salaires minimums équitables pour les travailleurs de l'UE



241,5 millions de personnes ont un emploi dans l'UE



Le nombre de personnes occupant un emploi dans l'UE n'a jamais été aussi élevé. Pourtant, nombreux sont les travailleurs qui connaissent des fins de mois difficiles.



La présidente, Mme von der Leyen, a promis de faire en sorte que les travailleurs de l'Union touchent un salaire minimum équitable qui leur permette de vivre décemment quel que soit leur lieu de travail.



La Commission souhaite connaître l'avis des partenaires sociaux – à savoir les entreprises et les syndicats – sur les mesures à prendre dans l'UE.



© Union européenne, 2020  
Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).  
Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, l'autorisation peut devoir être obtenue directement auprès des titulaires de droits respectifs.